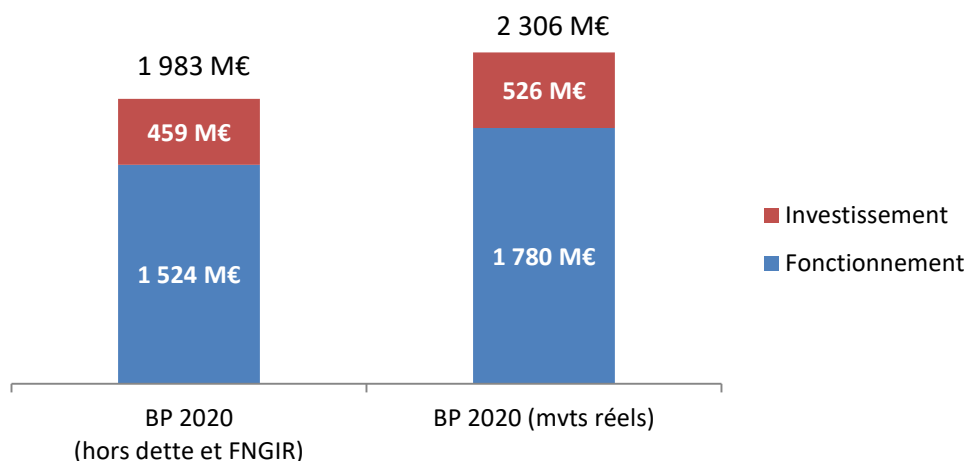


Budget primitif 2020 – budget départemental

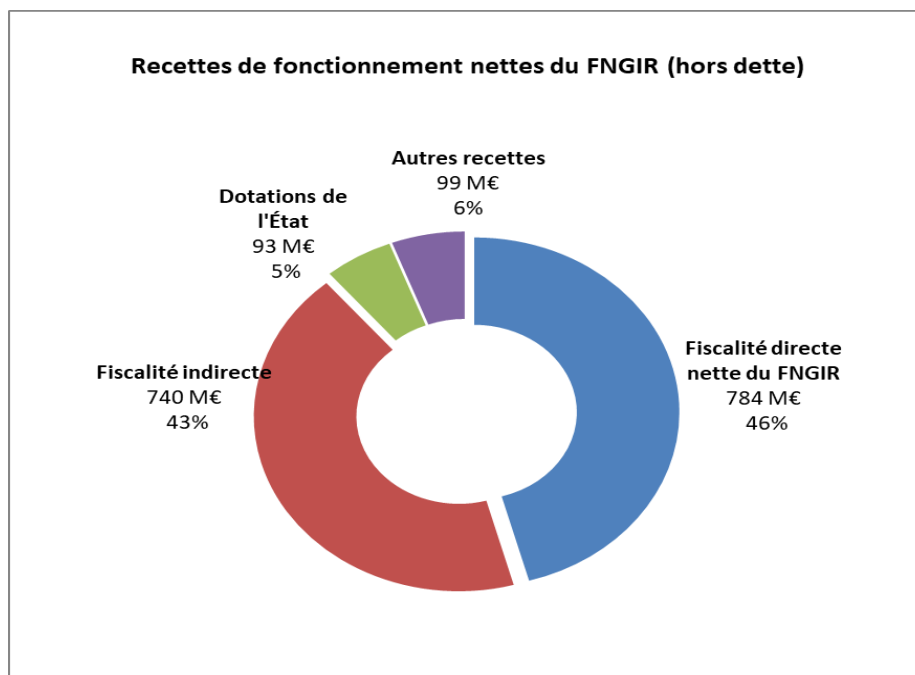
Présentation synthétique

Le budget primitif 2020 s'élève à **2,3 milliards d'euros** (*dépenses réelles, hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*).

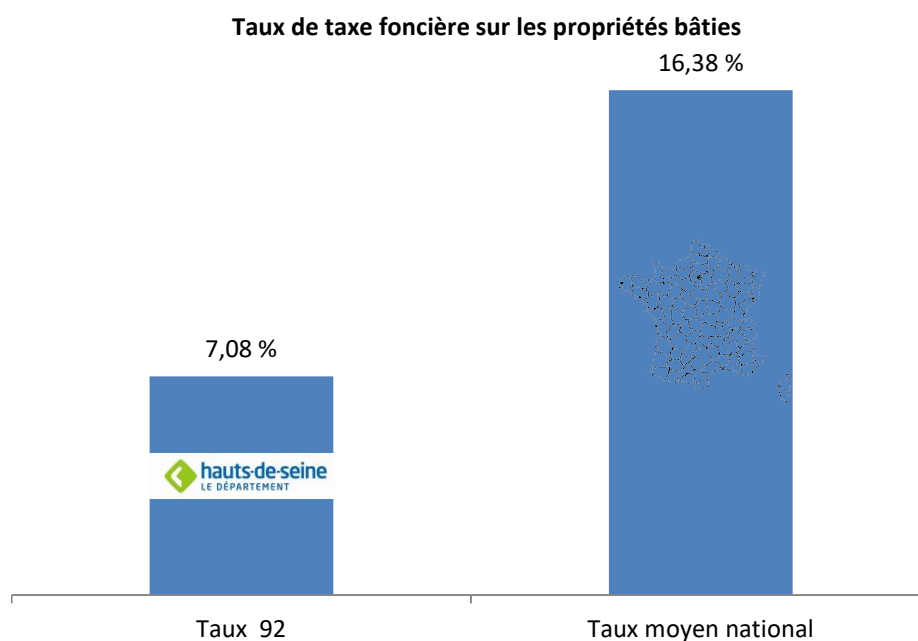


1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **1 716 M€** (*hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*).



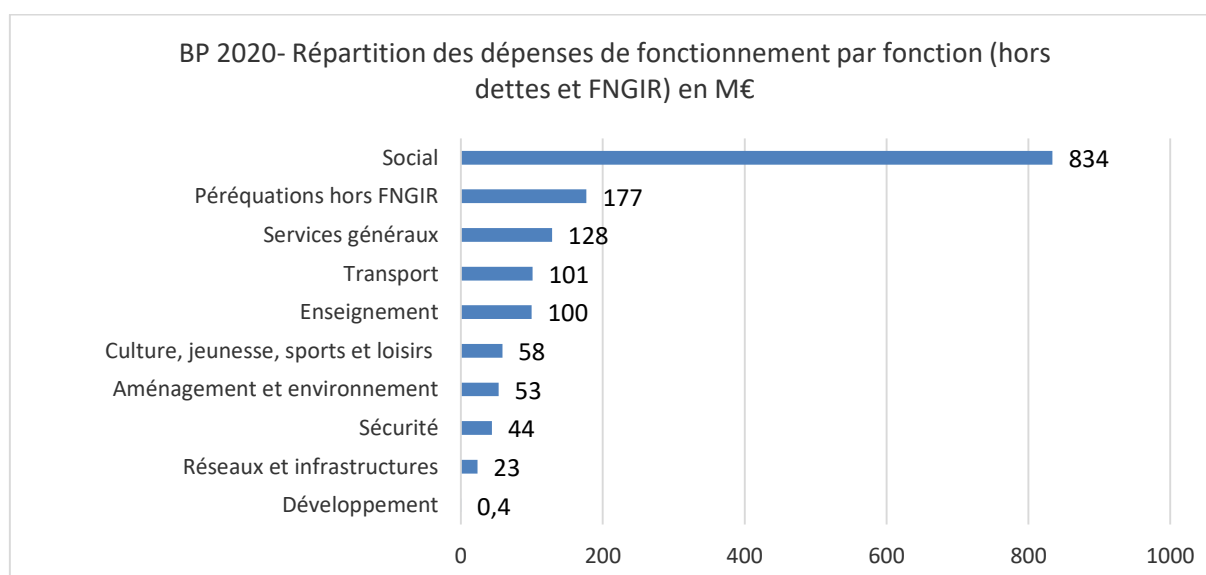
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu à **7,08 %**.



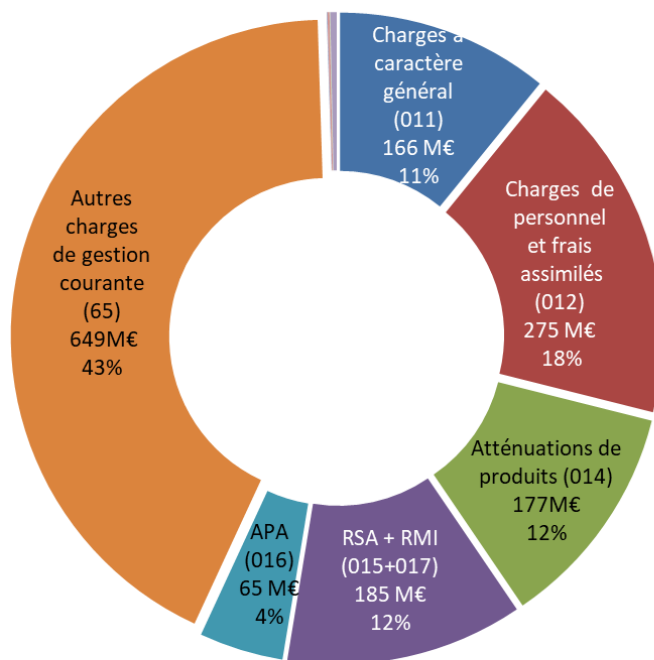
2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 524 M€** (*hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*).

Les dépenses de solidarité (y compris les charges de personnel et les frais généraux) représentent 55 % des dépenses de fonctionnement.



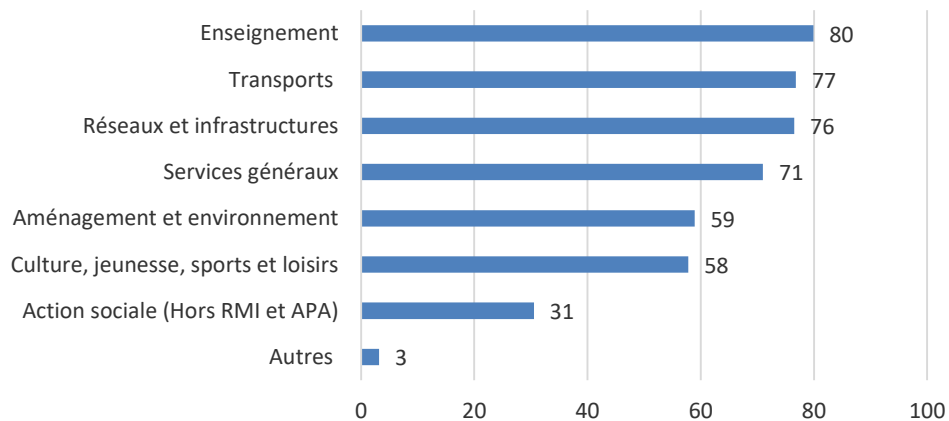
Répartition des DF par chapitre comptable (hors dette et FNGIR)



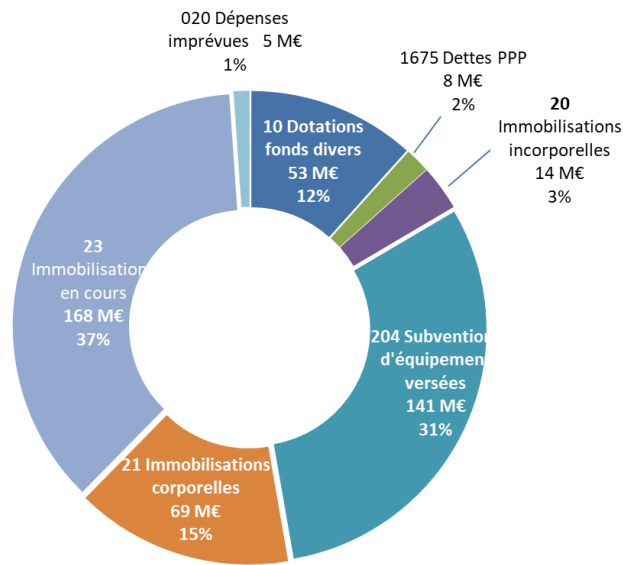
3. Dépenses d'investissement

459 M€ sont inscrits au titre des dépenses d'investissement (hors dette).

BP 2020- Répartition des dépenses d'investissement par fonction (hors dettes et dépenses imprévues)



Répartition des dépenses d'investissement par chapitre comptable (hors dette)



4. Financement des investissements

L'encours de dette du budget départemental s'élève à 228 M€ au 31 décembre 2019.

L'autorisation d'emprunt s'élève à 98 M€ au budget 2020.

